



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

NOUVELLE-ZÉLANDE: LOI DE 2017 SUR LA RÉFORME DES
INTERACTIONS ÉLECTRONIQUES

Membre présentant la notification	NOUVELLE-ZÉLANDE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2017 sur la réforme des interactions électroniques
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; dessins et modèles industriels; brevets (y compris protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/NZL/21_1817_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/NZL/P/5 , IP/N/1/NZL/5 ; IP/N/1/NZL/T/4 ; IP/N/1/NZL/D/1 ; IP/N/1/NZL/C/1
Brève description du texte juridique notifié	
Modification de la Loi de 1994 sur le droit d'auteur, de la Loi de 1953 sur les dessins et modèles industriels, de la Loi de 2013 sur les brevets et de la Loi de 2002 sur les marques en vue de faciliter les communications électroniques.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	15 décembre 2017; Cette loi entre en vigueur le lendemain du jour où elle a reçu la sanction royale.
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	5 mars 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'intérieur

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.